

**BUREAU D'INFORMATION DE LA PRELATURE DE L'OPUS DEI EN BELGIQUE**  
**Avenue de la Floride 112 - 1180 Bruxelles**  
**Tél : 02/374.24.30 – E-mail : info.be@opusdei.org**

M. Vincent Hanssens  
c/o Editions Mols  
Tienne de la Petite Bilande 67  
1300 Wavre

Bruxelles, le 12 avril 2017

Monsieur,

Le livre « De l'emprise à la liberté », publié sous votre direction, a retenu mon attention, en ma qualité de directeur du bureau d'information de l'Opus Dei en Belgique.

Je vous sais gré de vous soucier de la santé spirituelle des institutions de l'Eglise, et de la souffrance de certaines personnes qui les quittent. Je partage ce souci avec vous. De par ma fonction, j'ai suivi de près le débat sur les sectes dans notre pays, en 1997. J'aimerais vous faire part de quelques réflexions personnelles sur votre ouvrage, en me limitant à l'institution que je connais bien, à savoir l'Opus Dei. Je vous les envoie sous forme de lettre ouverte. Je me permettrai donc d'en transmettre copie à qui souhaiterait recevoir notre avis sur votre livre.

Je pense en effet que votre travail posera question et que beaucoup de lecteurs s'étonneront comme moi qu'il se limite à reproduire des accusations, acceptées en bloc comme vérités d'Evangile, sans entendre la partie accusée.

D'autres aspects de votre méthodologie les surprendront sans doute aussi : vous envoyez un questionnaire de 13 questions à une trentaine de personnes ; vous recevez 4 réponses concernant l'Opus Dei et vous vous félicitez d'avoir suscité une « parole vraie et libre (...) sur une réalité et des faits inacceptables » (p. 52), parole qui vous amène à vous demander « comment l'Eglise catholique (...) peut tolérer, si pas encourager, de tels mouvements sans exercer le moindre contrôle à ce sujet » (p. 53).

A mon sens, ce n'est pas du rôle de l'Eglise qu'il faut s'inquiéter, mais de vos procédés : comment un professeur d'université peut-il utiliser une méthodologie aussi fantaisiste ? Pensez-vous sérieusement que l'on peut connaître la réalité d'une âme — et surtout d'une âme blessée — en lui envoyant quelques questions par la poste ? Lorsqu'on recueille des données d'une enquête, une étape obligée ne consiste-t-elle pas à en faire une analyse critique ? Quatre questionnaires (et sept autres concernant d'autres institutions), est-ce un matériel suffisant pour produire une « étude » de 320 pages et émettre des jugements à l'emporte-pièce ? Croyez-vous vraiment que l'Eglise n'exerce aucune vigilance vis-à-vis de ses propres institutions ? Pensez-vous être l'une des rares personnes au monde qui, en marge des autorités de l'Eglise, aurait découvert une terrible vérité qui a échappé à tous ? En un mot — pardonnez ma franchise —, prenez-vous les gens pour des idiots ?

Il y a pour l'instant environ 93.000 fidèles dans l'Opus Dei à travers le monde. La plupart vivent leur vocation avec leur conjoint et leurs enfants, au sein de leur famille. D'autres la vivent dans le célibat. Ce sont des gens normaux, épanouis, ouverts et accessibles à tous. Pourquoi n'avoir pas interrogé ces personnes ? Ne sont-elles pas crédibles ? Vous vous plaignez de n'avoir reçu que 4 réponses alors que vous avez à votre disposition 93.000 personnes qui témoignent tous les jours de leur vécu.

Certaines personnes quittent l'Opus Dei pour des motifs divers, comme il arrive dans d'autres institutions de l'Eglise. Pour la grande majorité, il s'agit d'une démarche sereine dans laquelle elles conservent un lien profond d'affection et de gratitude avec ceux et celles qu'ils ont connu dans la prélature : pourquoi les avoir exclues de votre étude ?

Dans quelques cas, la séparation d'avec l'institution est vécue de façon douloureuse. Ces personnes méritent tout notre respect, notre affection, et notre prière. Elles reçoivent aussi notre demande sincère de pardon quand nos erreurs et nos maladresses ont pu leur faire mal. Personnellement, j'ai consacré de nombreuses heures à accompagner certaines de ces personnes avant et après leur départ. Cet accompagnement demande beaucoup d'écoute, de délicatesse et de patience.

Si votre ouvrage a des prétentions scientifiques, il devrait raison garder. Le sentimentalisme n'est pas critère de vérité. Des erreurs et des maladresses ne constituent pas des dérives (car alors il y en aurait dans toutes les familles). Un ressenti douloureux ne correspond pas nécessairement à une réalité objective. Un reproche peut avoir une base réelle, mais naître aussi de la subjectivité.

En un mot, dans ce domaine, il n'est pas simple de faire la part des choses, d'établir la vérité. Dieu seul connaît l'intimité la plus secrète des cœurs et nous aide, par la prière, l'examen de conscience et un éventuel accompagnement spirituel, à faire la vérité en nous. Il faut parfois des années pour y arriver. On ne sonde pas une âme avec un petit questionnaire, au risque de la brutaliser ou de la conforter dans certaines déformations qui la font souffrir.

La psychosociologie aura son utilité, mais à elle seule, elle ne peut rendre compte du vécu spirituel d'une âme. La vocation chrétienne se vit dans la foi, l'espérance et la charité. Méconnaître cette dimension essentielle — ou la perdre —, c'est s'exposer à lire l'Évangile sous l'angle étroit des dérives sectaires. Alors, lorsque Jésus jeûne quarante jours et quarante nuits (*Mt 4, 2*), on parlera de « conditions de vie inhumaine en danger pour la santé physique, psychique et spirituelle » (p. 253) ; lorsqu'il appelle les apôtres, on y verra de la « manipulation » et du « prosélytisme » (p. 256) ; lorsqu'il demande de tout vendre pour le suivre (*Mt 19, 21*), on soupçonnera l'existence de « dons » détournés et de « captation d'héritage » (p. 266) ; lorsqu'il exige de ne pas violer le moindre des commandements (*Mt 5, 19*), ce sera taxé « d'autoritarisme du responsable » (p. 262) ; l'exigence de se renoncer soi-même et de porter la croix pour le suivre (*Mt 16, 24*) deviendra du « dolorisme » et du « culte de la souffrance » (p. 255) ; celle de le préférer à nos parents (*Mt 10, 37*) s'apparentera à du « culte du fondateur » (p. 247) et provoquera la « coupure avec l'extérieur » (p. 250), lorsqu'il dit que sans lui nous ne pouvons rien faire, cela voudra dire « hors du groupe, point de salut » (p. 248) ; si regarder une femme avec convoitise est un adultère (*Mt 5, 28*), on accusera le Christ d'avoir un « rapport problématique à la sexualité ». Ces exemples — et bien d'autres — illustrent que les sciences humaines, livrées à elles-mêmes, peuvent constituer un miroir déformant : l'Évangile propose une aventure radicale d'amour, à la fois humaine et divine.

Dans vos réflexions finales (à partir de la page 107), il apparaît que vous méconnaissiez des données élémentaires sur la réalité de l'Opus Dei, ce qui vous amène à énoncer des erreurs

factuelles<sup>1</sup> et à faire des procès d'intention. Je déplore particulièrement le mauvais goût avec lequel, à la page 109, vous traitez sur le même plan un saint de l'Eglise catholique (saint Josémaria Escrivá<sup>2</sup>), une femme dont le procès de béatification a été ouvert en 2014 (Chiara Lubich) et un homme (Marcial Maciel Degollado) dont l'Eglise a condamné les graves dépravations.

Car — faut-il le rappeler ? — c'est l'Eglise qui juge de la sainteté de ses fidèles ou de leurs erreurs, de la valeur de leur charisme, de la conformité des institutions ecclésiales à sa doctrine et à son droit particulier<sup>3</sup>. C'est elle qui prend des mesures et des sanctions si nécessaire<sup>4</sup>. Un fidèle courant dans l'Eglise n'a pas de charisme particulier pour juger, encore moins lorsqu'il se base sur des travaux qui n'ont rien de scientifique. En tout cas, il n'est pas appelé à répandre en public des jugements et des condamnations sur ses frères dans la foi, au risque de tomber dans la diffamation et la calomnie. Qui s'engage dans cette voie s'expose lui-même à la dérive sectaire, en se coupant de l'Eglise (*sectari* signifie « couper »).

Vous me direz peut-être que l'Opus Dei ne doit pas se raidir, être ouverte et accepter la critique. Nous acceptons celle-ci volontiers et avec reconnaissance quand elle est objective et inspirée par la charité. Par contre, nous entendons défendre la réputation de l'institution et de ses fidèles quand elle est motivée par des préjugés et manque du minimum de sérieux.

Recevez, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Abbé Stéphane Seminckx

PS : les données de base que je vous signale en note, et beaucoup d'autres, sont accessibles à tous sur [www.opusdei.be](http://www.opusdei.be).

---

<sup>1</sup> Comme lorsque vous attribuez le statut de prélature personnelle « au désir (...) de n'avoir de comptes à rendre qu'au Pape lui-même » (p. 111) : je vous signale que « personnelle » ne se rapporte pas à la personne du pape mais au fait qu'il s'agit d'une structure définie par les personnes qui en font partie, et non par un territoire. Par ailleurs, la prélature personnelle de l'Opus Dei dépend de la Congrégation pour les Evêques.

<sup>2</sup> Savez-vous que sa canonisation a été demandée par environ 1.300 cardinaux, évêques (et supérieurs religieux), soit un tiers de l'épiscopat mondial de l'époque ? Dans son procès de canonisation, le tribunal a écouté le témoignage de plusieurs de ses détracteurs — dont certains ex-membres —, car c'est le propre des saints d'avoir aussi des détracteurs : « Le disciple n'est pas au-dessus du maître » (Mt 10, 24).

<sup>3</sup> Dans le cas de la prélature personnelle de l'Opus Dei, il s'agit d'une structure qui fait partie intégrante de la structure propre de l'Eglise, au même titre que d'autres structures juridictionnelles, telles que les diocèses ou les ordinariats militaires. Lorsqu'elle a été érigée par le Saint-Siège, après plusieurs années d'étude approfondie de sa réalité juridique et théologique ainsi que de sa vie et de son activité sur le terrain, et après avoir consulté tous les évêques des diocèses où l'institution était présente, l'Eglise a déclaré qu'elle considérait l'Opus Dei comme « une institution qui offre des garanties doctrinales, disciplinaires et de vigueur apostolique prouvées » (cf. *Déclaration de la Congrégation pour les Evêques*, 27-11-82). L'Opus Dei est actif dans des centaines de diocèses du monde entier, sur les cinq continents, chaque fois avec l'autorisation explicite ou à la demande des évêques locaux, dont un grand nombre ont manifesté publiquement, et à de nombreuses reprises, leur attachement à cette institution de l'Eglise.

<sup>4</sup> La prélature de l'Opus Dei est dotée d'un tribunal, à l'instar d'autres institutions analogues de l'Eglise (diocèses, etc.). Entre autres compétences, ce tribunal garantit les droits des fidèles de la prélature face à de possibles abus de l'autorité. Comme il est d'usage dans ces cas, l'instance d'appel de ce tribunal n'est pas composée de juges membres de l'Opus Dei ; en l'occurrence, il s'agit du tribunal d'appel du vicariat de Rome.